Collectivités: les bonnes pratiques de gestion du bruit



Vous êtes une collectivité, un bureau d'études, un fournisseur de solution, une agence d'urbanisme, une association... cette journée est l'occasion de découvrir des démarches et dispositifs inspirants, d'échanger avec des professionnels pour améliorer l'environnement sonore. Cette journée d'information et de partage mettra en lumière des initiatives de collectivités qui abordent de manière transversale les questions du bruit, de la mobilité, de la conformité des bâtiments, de la nature

en ville, de la sécurité, etc., constituant ainsi une précieuse source d'inspiration pour les agents territoriaux, les urbanistes, les architectes, les bureaux d'études et les fournisseurs de solutions. Face à ces enjeux, une gestion intégrée incluant réglementation, sensibilisation et aménagement urbain s'avère cruciale pour préserver la qualité de vie urbaine.

Le nombre de places étant limité, inscrivez-vous au plus vite et avant le 14 octobre.

Public concerné:

collectivités, urbanistes, architectes, bureaux d'études, fournisseurs de solutions...

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS
(Spaller



INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

























Jeudi 14 novembre 2024

de 8h45 à 17h00



Collectivités: les bonnes pratiques de gestion du bruit



jeudi 14 novembre 2024

de 8h45 à 17h00



9h15 / 9h45

8h45 / 9h15 Accueil

Introduction

- Mot d'accueil du CidB
- Charlotte Lemoine directrice
- Gaetan Fouilhoux président
- **●** Les collectivités et le bruit : le point de vue des ministères en charge de l'Écologie et de la Santé
- Christophe Lagorce chef de la mission bruit et Agents physiques (DGPR)
- Didier Ollandini chef du bureau de l'Environnement intérieur, des Milieux du travail et des Accidents de la vie courante (DGS)
- Présentation du guide «Le maire et les bruits de voisinage»
- Justine Monnereau Responsable du Pôle « Communication et ressources » au CidB, rédactrice du guide

9h45 / 10h45 Table ronde 1

Organiser la Gouvernance

A travers des retours d'expérience, seront examinés le rôle des comités locaux, l'apport des chartes dédiées à la gestion du bruit et les modalités de constitution d'un réseau d'échange d'informations et de bonnes pratiques. La question de la coopération intercommunale, et celle des modalités d'acculturation des différents services territoriaux à la problématique du bruit, seront également abordées.

- Fonctionnement et mise en œuvre du Comité de lutte contre le bruit du XVII^e arrondissement de Paris
- Christophe Ledran adjoint au maire du XVII^e arrondissement de Paris en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités
- La gestion des nuisances sonores à Toulouse
- Frédérique Blanchou responsable du SCHS de la Ville de Toulouse
- **■** Gouvernance : le point de vue de Jean-Claude Scoupe 1er adjoint de la mairie de Sury-prés-Léré, 2e président de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val-de-Loire, ancien président du CidB

10h45 / 11h25 Pause dans l'espace exposants

11h25 / 12h45 Table ronde 2

Les incontournables de la planification

Dans notre quête collective pour des villes plus vivables et moins bruyantes, le levier de la planification permet notamment d'inscrire la question du bruit dans des approches plus globales, favorisant notamment la prévention. PPBE, arrêtés municipaux et préfectoraux relatifs au bruit, intégration du bruit dans les PLU, création de zones calmes... autant de pistes qui permettent une prise en compte de l'environnement sonore en amont de la déclinaison des actions.

- Prise en compte du bruit dans le cadre de la démarche Pacte Lille Bas Carbone
- Olivier Savy chargé de missions santé environnementale à la Ville de Lille
- Méthodologies et outils de diagnostic acoustique territorial tenant compte des activités nocturnes récréatives
- Fanny Mietlicki directrice de Bruitparif

- Retour d'expérience de la prise en compte du bruit dans les projets d'aménagement à Bordeaux Métropole
- Christopher Blackford directeur opérationnel du bureau d'études Gantha
- Coexposition air/bruit : ORHANE, un outil d'aide à la décision
- Valérie Janillon directrice d'Acoucité

12h45 / 14h00 Pause déjeuner dans l'espace exposants

Collectivités: les bonnes pratiques de gestion du bruit





de 8h45 à 17h00



14h00 / 15h00 Table ronde 3

Bruits de voisinage: prévention et résolution des conflits?

Principal acteur de la qualité de l'environnement sonore au niveau local, le maire dispose de prérogatives relativement étendues pour gérer le bruit sur son territoire. Constats, résolution amiable, sanctions... cette table ronde sera l'occasion d'un tour d'horizon des pratiques actuelles de traitement par les maires des réclamations des habitants. La mise en place de systèmes de surveillance permanente ou la réalisation d'études d'impact périodiques constituent des outils d'aide à la décision pour les collectivités territoriales dans leur rôle de gestion et de régulation du bruit dans l'environnement. En particulier, l'apport de ces approches pour la caractérisation objective du bruit récréatif mérite d'être analysé.

- Panorama des recours devant le tribunal administratif en matière de bruit
- Christophe Sanson avocat spécialiste du bruit
- Retour d'expérience de la gestion de la tranquillité publique à la Ville de Lyon
- Sandrine Serpentier-Linarès médiatrice de la Ville de Lyon
- Quel rôle pour les commissaires de justice dans le constat de nuisances?
- Sylvian Dorol commissaire de justice

- Le maire et les bruits de voisinage : pratiques actuelles et outils disponibles La résolution amiable des conflits : comment l'encourager ?
 - Gilles Souet ancien ingénieur sanitaire des ARS, membre du Conseil national du bruit
- Thierry Mignot expert national agréé par la Cour de cassation
- Propositions pour la mise en place d'un cadre d'objectivation de la pollution sonore et le déploiement de meilleures actions de prévention, de régulation et de sanction
- Bertrand Lukacs président de l'Association Pour une Ville Souhaitable

15h30 / 16h30 Table ronde 4

Créer des espaces calmes et moments apaisés

La densification engendrée par la croissance urbaine et l'essor des mobilités accentuent les nuisances sonores en milieu urbain. Il est donc urgent d'apaiser les villes à travers la création d'espaces calmes et de moments apaisés. En outre, devraient être encouragées les démarches poursuivant l'objectif de paysages sonores favorables à la fois au bien-être des habitants et à la biodiversité.

- Le label « Espaces calmes et moments apaisés » :
- Objectifs et critères d'éligibilité
- Anne Giguelay chargée de dossier bruit et qualité de l'air intérieur, Direction générale de la Santé (DGS)
- **Exemples de démarches**
- Valérie Rozec responsable du pôle Formation et prévention au CidB

- Dispositifs et outils pour réduire le bruit
- **■** Les trames blanches
- Olivier Pichard responsable d'études Biodiversité et aménagement, Cerema Hauts-de-France
- **■**Dispositifs acoustiques urbains
- Julien Vick
- délégué général du Syndicat des Équipements de la Route (SER)
- **■**Prise en compte du sonore dans l'espace public
- Samuel Tochon-Tanguy acousticien (CINOV-GIAc)
- Jean-Christophe Choblet urbaniste (Ville de Paris)
- Nicolas Lounis acousticien (CINOV-GIAc)

16h30 / 17h00

Conclusion et perspectives

15h00 / 15h30 Pause dans l'espace exposants

Collectivités: les bonnes pratiques de gestion du bruit

INSCRIPTIONS

Tarif plein (déjeuner inclus) : 168 € nets*

Tarif membre du CidB/GIAC/MGP (déjeuner inclus): 140 € nets*

Tarif visioconférence : 168 € nets*

Tarif intervenant (déjeuner inclus): gratuit

Tarif exposant (déjeuner inclus) : gratuit

Tarif journaliste (sur présentatio, d'une carte de presse): gratuit

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

Pour tout renseignement:

CidB

contact@cidb.org





Maison des Travaux Publics: 3, rue de Berri - 75008 Paris

En Métro:

Ligne 1

Georges V (2 min à pied)

Ligne 1 - Ligne 9

Franklin D. Roosevelt (6min)

Ligne 1 - Ligne 2 - Ligne 6 Charles de Gaulle - Étoile (8min) Parking: Inter parking Berri

Champs-Elysées

3, rue de Berri Paris (75008) En bus: 32, 73, 92

Stations Vélib':

Station n°8052 Balzac - Champs Elysées PLAN D'ACCÈS GoogleMap



* le CidB est un association Loi 1901 non assujettie à la TVA